



13939\*01

**MEIE-DGCIS** 

## DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

PRO

1 - Déclarant	
Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomina	ation sociale :
Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personi	nes morales) :
N° SIRET :	
Adresse: n°	Voie:
Complément d'adresse :	
Code postal:	Localité :
Téléphone (fixe ou portable) :	
2 - Caractéristiques de la vente au déballage	
Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, gale de détail) :	erie marchande, parking d'un magasin de commerce
Marchandises vendues : neuves	occasion
Nature des marchandises vendues :	
Date de la décision ministérielle (en cas d'application de commerce) :	es dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de
Date de début de la vente :	Date de fin de la vente :
Durée de la vente (en jours) :	
3 - Engagement du déclarant	
Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nor exacts les renseignements qui y sont contenus et m'enga 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.	
Date et signature :	
Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du codéballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance (art. L. 310-5 du code de commerce).	ode pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au
4 - Cadre réservé à l'administration	
Date d'arrivée : recommandé avec demande d'avis de réception remise contre récépissé	N° d'enregistrement :
Observations:	